



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE

***** * * * * *

**Deuxième Projet de Gouvernance des Pêches et de Croissance
Partagée dans le Sud-ouest de l'Océan Indien (SWIOFish2)**

TERMES DE REFERENCE

Pour le recrutement d'un consultant individuel pour l'appui technique à la mise en œuvre des activités liées au développement de l'aquaculture dans le cadre du projet SWIOFish2

Code de l'activité : 2.1.3.3.08 « Recrutement d'un Assistant Technique en Aquaculture »

I. Contexte et Justification

Le 2^{ème} Projet de Gouvernance des Pêches et de Croissance Partagée du Sud-Ouest de l'Océan Indien (SWIOFish2) est une des actions du Gouvernement de Madagascar financé par la Banque mondiale pour mettre en œuvre le Programme Général de l'Etat et le Plan National de Développement et contribuer ainsi à stimuler un développement rapide dans le cadre de l'Initiative Emergence Madagascar (IEM) Engagement n°12 : L'autosuffisance alimentaire (ODD 2, 1) : Augmenter les revenus des producteurs agricoles et des pêcheurs, et procurer des emplois décents à la population rurale et Contribuer à la sécurisation alimentaire et nutritionnelle, et à l'amélioration de la résilience face au changement climatique.

Afin de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans la Politique Générale de l'Etat (PGE) et du Plan d'Emergence de Madagascar (PEM), le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) a comme vision « vers l'autosuffisance alimentaire et l'émergence d'un secteur Agricole moderne ». Parmi les objectifs fixés dans le PEM pour le secteur pêche et aquaculture figurent la promotion de la pisciculture (distribution de 3 000 000 d'alevins, mise en place de 2 000 cages pour la pisciculture) et la promotion de l'aquaculture marine (production de 3 000 tonnes d'algues, de 3 000 tonnes d'holothuries, promotion de la crabculture). Le Projet SWIOFish2 peut contribuer à l'atteinte de ces objectifs en appuyant le Ministère en charge de l'aquaculture.

Madagascar dispose d'atouts importants exploitables en termes d'aquaculture : 52.000 ha de tannes d'arrière mangroves dont 15.600 ha propices à l'aquaculture, 1.500 km² de lacs et lagunes d'intérêts halieutiques et 340 km² de rizières favorables à la rizipisciculture. L'aquaculture en eau douce dans la grande île est dominée par la pisciculture à petite échelle, aussi bien dans les régions centrales que côtières. L'aquaculture marine est, quant à elle, surtout connue par la crevetticulture, l'algoculture et l'holothuriculture. Si la crevetticulture est pratiquée par les grandes sociétés dont la production est destinée à l'exportation, l'algoculture et l'holothuriculture, par contre, concernent les communautés des pêcheurs côtiers pour l'aquaculture villageoise. En effet, il s'agit d'activités génératrices de revenus et alternatives à la petite pêche pour les communautés côtières.

Dans le cadre du projet SWIOFish2, le Ministère en charge de l'aquaculture met en œuvre des activités d'aquaculture qui vont de la formation jusqu'à la mise en place d'infrastructures destinées à la production de juvéniles. Les bénéficiaires ciblées sont non seulement les petits pêcheurs au niveau des villages de pêcheurs des zones ultra-prioritaires (ZUP) du projet SWIOFish2 (régions DIANA, Melaky et Analanjirofo) en tant qu'activité alternative à la petite pêche, mais également toutes les communautés locales au niveau de ces villages pour leur permettre d'accroître leur revenu. Les filières prioritaires concernent essentiellement l'algoculture, l'holothuriculture, la crabculture et la pisciculture en étang.

Les présents termes de référence sont élaborés dans le but de recruter un assistant technique qualifié pour appuyer l'UGP du projet à atteindre les objectifs fixés en termes d'appui à l'aquaculture.

II. Objectif de la mission

A. Objectif global

L'objectif général de la mission de consultance consiste à l'appui technique à la mise en œuvre des activités d'aquaculture dans le cadre du projet SWIOFish2.

B. Objectifs spécifiques

En étroite collaboration avec les directions techniques en charge de l'aquaculture du Ministère en charge de l'aquaculture et sous la supervision de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) SWIOFish2, l'assistant technique aura spécifiquement à :

- Appuyer la coordination de toutes les activités d'aquaculture dans le cadre du projet ;
- S'assurer du bon déroulement des activités déjà en cours ;
- Planifier et assurer la mise en œuvre des activités prévues être réalisées ;
- Superviser la mise en œuvre des activités ;
- Veiller à l'atteinte des objectifs.

III. Principales tâches

D'une façon générale, en se focalisant sur les activités liées au développement de l'aquaculture, le consultant aura comme tâche de : (i) veiller à l'atteinte des objectifs et en évaluer les résultats, (ii) faire le suivi des activités et l'anticipation de tout facteur de blocage ou de retard et (iii) proposer des mesures correctives le cas échéant.

Dans ce sens, sans que la liste ne soit exhaustive, les principales tâches de l'assistant technique sont les suivantes :

Du point de vue technique et opérationnel, il aura à :

- Planifier toutes les activités et en assurer le suivi de leur exécution pour le respect du planning prévu : mise en place d'infrastructures pour l'aquaculture (écloserie, etc.), renforcement des capacités des techniciens de l'administration en aquaculture, formation en aquaculture au niveau des zones d'intervention du projet, mise en place de sites vitrines au niveau des ZUP, acquisition d'intrants, formalisation des activités d'aquaculture, etc. ;
- Elaborer des fiches projet pour les activités à réaliser ;
- Etablir les termes de référence requis pour la mise en œuvre de chaque activité ;
- Coordonner les activités avec les autres membres de l'UGP, c'est-à-dire coordinateur, responsables composantes 2 et 3, spécialiste en infrastructures, spécialiste sauvegarde, passation de marché, etc. ;
- Tenir des réunions périodiques techniques avec les directions techniques concernées et dresser des rapports mensuels d'avancement pour l'UGP ;
- Apporter toute recommandation technique pour l'amélioration des approches et l'atteinte des objectifs ;
- Revoir les rapports de mission et les livrables de consultance et s'assurer de leur consistance et cohérence avec les objectifs du projet.

Du point de vue organisationnel, il aura à :

- Coordonner la mise en œuvre des actions et diverses missions avec l'équipe du Projet au niveau central et au niveau local et également avec l'équipe des directions techniques concernées ;
- Rédiger toute note de synthèse et/ou de présentation sur l'aquaculture requise dans le cadre du projet, y compris les comptes rendus de réunions ;
- Appuyer les directions techniques en charge de l'aquaculture à la réalisation des renforcements de capacités des équipes locales du projet ;
- Appuyer les directions techniques en charge de l'aquaculture à la réalisation des formations des bénéficiaires en termes d'aquaculture.

IV. Produits livrables

- Un rapport initial qui décrira la méthodologie à adopter pour atteindre les objectifs fixés et les fiches projets y afférentes si besoin ;
- Des rapports mensuels courts, décrivant les activités exécutées, les résultats atteints, les blocages, les prochaines étapes, etc. ;
- Des rapports trimestriels plus complets avec les apports techniques du consultant pour l'amélioration des démarches et approches à suivre pour l'atteinte des objectifs ;
- Des rapports de mission courts suite à chaque déplacement sur le terrain du consultant.

V. Durée et autres modalités de travail

- La durée de la consultance est d'un an renouvelable, à temps plein, au sein de l'UGP du projet SWIOFish 2, avec de fréquents déplacements sur le terrain ;
- L'assistant technique travaillera sous la supervision du Coordinateur National du projet SWIOFish2, en étroite collaboration avec les directions techniques du Ministère en charge de l'aquaculture et avec les responsables des composantes 2 et 3 du projet SWIOFish2.

VI. Qualifications requises

Le consultant doit répondre au profil suivant :

- Titulaire d'un diplôme d'au moins Bac+5 en sciences de la pêche et de l'aquaculture, ou discipline connexe ;
- Ayant au moins sept (07) années d'expériences dans le domaine de l'aquaculture ;
- Une expérience en algoculture, ou en holothuriculture, ou en crabiculture serait un atout ;
- Ayant au moins 3 ans d'expériences en gestion de projet ;
- Capacités d'animation d'atelier d'équipes et de formation ;
- Grande capacité d'analyse, de synthèse, d'organisation et faisant preuve d'autonomie et d'un sens de l'initiative ;
- Grande capacité de coordination et de communication ;
- Bonne capacité d'expression et de rédaction en français et en Malagasy.
- Apte à travailler à un rythme soutenu et sous pression ;

- Apte à travailler en équipe et dans un milieu multidisciplinaire ;
- Aptitude à se déplacer fréquemment sur le terrain.